



CERTIFICAT MEDICAL

Les concurrents français ou étrangers qui ne sont pas en possession d'une licence de compétition ou de régularité valable pour l'année en cours et délivrée par leur association sportive automobile peuvent demander à l'organisation un « titre de participation à l'évènement ».

Cette licence sera délivrée sur place le jour des vérifications administratives par l'ASA Terre d'Elne.

Pour l'obtention de cette licence, uniquement valide pendant la durée de l'épreuve, ils devront fournir un certificat médical signé par le médecin de leur choix ou le certificat médical « type » ci-dessous :

Je soussigné,

Nom – Prénom du Docteur :

Exerçant au cabinet situé :

Détenteur du droit d'exercer établi sous le n° :

Atteste avoir examiné ce jour,

Nom – Prénom du demandeur

Et déclare qu'il est apte à la pratique du sport automobile et ne présente pas de contre-indication à la conduite automobile.

Fait à :

Le :

Signature et cachet du médecin

